

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)
Service Administration et Finances (SAF)

N° 39/8307

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques (DJU)
Directions des Finances (DIF)

Réseau routier structurant

Etude préalable de modernisation du réseau routier structurant

Convention financière

Résumé : Dans le cadre de la modernisation du réseau routier structurant situé à l'interface des SCOT de la Région Mulhousienne et SCOT du Rhin-Vignoble-Grand Ballon, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable en collaboration avec les deux syndicats mixtes concernés.

L'étude qui se déroulera en trois phases a pour but d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de l'amélioration du réseau routier situé à l'interface des SCOT du Rhin-Vignoble-Grand Ballon et de la Région Mulhousienne. Elle porte notamment sur la réalisation de deux connexions entre l'A35 et la RD 430.

La convention, jointe au présent rapport, a pour objet de contractualiser la participation financière relative à cette étude de la part des trois parties.

Le coût estimé de l'étude est de 50 000 € TTC, que le Département portera à son budget en totalité. La dépense sera imputée au budget du Département au programme AO 12, Millésime 2007, Chapitre 20, Nature 2031.

Les deux syndicats mixtes participeront au financement de l'étude à hauteur de 10 000 € chacun après la présentation de l'analyse multicritères en 3^{ème} phase de l'étude. La recette sera imputée au budget du Département au Chapitre 13, Nature 1325.

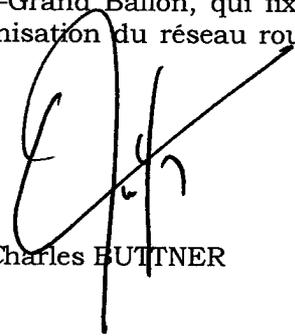
Soit un coût net pour le département de 22 259 € après la participation des deux syndicats mixtes et la récupération de la TVA.

Pour mener à bien ces études, il est proposé de faire appel, dans le respect du code des marchés publics, à un bureau d'études spécialisé dans les études routières ainsi qu'à l'ADAUHR pour une mission d'assistance et de conseil auprès du Département.

Je vous propose de bien vouloir :

- ▶ approuver la convention jointe au présent rapport relative au financement par le Département de l'étude préalable de modernisation à hauteur de 50 000 € TTC et de la participation financière des deux syndicats mixtes de 10 000 € chacun.
- ▶ m'autoriser à signer et à exécuter la convention financière avec les Syndicats Mixtes du SCOT de la Région Mulhousienne et du SCOT Rhin –Vignoble –Grand Ballon, qui fixe la participation financière des parties à l'étude préalable de modernisation du réseau routier structurant situé à l'interface des deux SCOT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Réseau routier structurant

Etude préalable de modernisation du réseau routier structurant

Convention financière

CONVENTION N° /2007

- VU la délibération du Conseil Général du 23 mars 2007 autorisant le Président du Conseil Général à lancer l'étude préalable de modernisation du réseau routier structurant du secteur d'interface entre le SCOT de la Région Mulhousienne et le SCOT Rhin – Vignoble -Grand Ballon.
- VU la délibération de la Commission Permanente du autorisant M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer la présente convention,
- VU la délibération du Comité d'Administration du Syndicat Mixte du SCOT de la Région Mulhousienne en date du 29 mars 2007 autorisant, M. Francis HILLMEYER, Président du Syndicat Mixte, à signer la présente convention,
- VU la délibération du Comité d'Administration du Syndicat Mixte du SCOT du Rhin– vignoble– Grand Ballon en date du 29 mars 2007 autorisant, M. Daniel WEBER, Président du Syndicat Mixte, à signer la présente convention,

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par Monsieur Charles BUTTNER, son Président, dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente susvisée, ci-après désigné par le "**Département**",

d'une part,

- le Syndicat Mixte du SCOT de la Région Mulhousienne, représenté par son Président, M. Francis HILLMEYER dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par le "**SCOT de la Région Mulhousienne**",

- le Syndicat Mixte du SCOT du Rhin–vignoble– Grand Ballon, représenté par son Président, M. Daniel WEBER, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par le "**SCOT du Rhin –Vignoble –Grand Ballon**",

d'autre part,

les trois signataires étant désignés dans la convention par les "**parties**",

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La mise en cohérence des projets d'infrastructures routières inscrits au **SCOT de la Région Mulhousienne** et au **Schéma Directeur du Rhin- vignoble -Grand Ballon** ont fait l'objet d'une réunion le 19 janvier 2007, au cours de laquelle les élus des deux syndicats mixtes ont souhaité que le **Département** assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la modernisation du réseau routier structurant situé à l'interface des deux territoires **SCOT**.

ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la convention est de définir le déroulement de l'étude et de contractualiser les conditions de son financement par les **parties**.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

Le **Département** assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable, en collaboration avec les deux syndicats mixtes au sein d'un comité de suivi.

Des réunions de concertation seront organisées avec les maires des communes concernées.

L'objectif de l'étude est de constituer un outil d'aide à la décision permettant d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de l'amélioration du réseau routier structurant et notamment la réalisation de deux connexions entre l'A35 et la RD 430.

Elle comportera trois phases :

Phase 1 : une étude de définition des besoins en infrastructures, un inventaire des contraintes sociales et environnementales, une détermination des fuseaux de passage envisageables et les propositions des différentes variantes de schéma de réseau routier structurant.

Phase 2 : une étude de trafic de modélisation du réseau routier existant et de simulations macroscopiques des impacts des différentes variantes retenues (quatre au maximum)

Phase 3 : les propositions d'optimisation du schéma de réseau routier et simulations correspondantes en terme de trafic.

ARTICLE 3 – FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le **Département** prendra en charge la globalité du coût de cette étude estimé à 50 000€ TTC, il est à noter que le Département récupèrera la TVA dans le cadre de cette étude.

La dépense sera imputée au Programme AO 12, Millésime 2007, Chapitre 20, Nature 2031

Les syndicats mixtes du **SCOT de la Région Mulhousienne** et du **SCOT du Rhin- vignoble -Grand Ballon** participeront au financement de cette étude à hauteur de 10 000 € chacun après présentation par le comité de suivi de l'analyse multicritères en 3^{ème} phase de l'étude.

Les recettes seront imputées au Chapitre 13, Nature 1325.

ARTICLE 4 – DUREE

La convention est conclue pour la durée de l'opération, et prendra fin après la clôture de l'étude et le versement de tout solde au Département par le syndicat mixte du **SCOT de la Région Mulhousienne** et du **SCOT du Rhin- vignoble -Grand Ballon**.

ARTICLE 5 – RESILIATION

La convention pourra être résiliée par l'une des **parties** en cas de manquement à ses obligations de l'autre **partie**, après mise en demeure restée sans effet après un délai de un mois

ARTICLE 6 – LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse, le

Fait à Colmar, le

**Le Syndicat Mixte du SCOT
De la Région Mulhousienne**

Le Département

Le Président

Le Président du Conseil Général

Francis HILLMEYER

Charles BUTTNER

Fait à Guebwiller, le

**Le Syndicat Mixte du SCOT
Du Rhin –vignoble – Grand Ballon**

Le Président

Daniel WEBER